



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/268

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 02 juillet 2025 de l'entreprise ADRI TOITURE sise 119 avenue Jules Gérard à — 83790 – PIGNANS représentée par Monsieur DENEUCHATEL Adriano,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et de faciliter l'exécution de travaux Grande Rue,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise ADRI TOITURE est autorisée à procéder à la pose d'une nacelle afin d'effectuer des travaux de réparation de gouttière au n°66 Grande Rue, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, la Grande Rue sera fermée à la circulation depuis l'intersection avec l'avenue Saint Roch et la rue des Placettes.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le vendredi 25 juillet 2025.

Article 4 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par l'entreprise ADRI TOITURE qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 15 juillet 2025.

Le Maire,

Fernand BRUN

*PO/Le Maire
Marine Thureau*